

Image not found or type unknown



Revente d'un bien non réglé

Par **malenas**, le **14/08/2018** à **14:51**

Bonjour,

J'ai vendu une remorque à quelqu'un qui m'a payé avec un chèque sans provision. J'ai vu quelque temps après ma remorque en vente sur le bon coin. La police me dit que les plaintes pour chèques sans provision sont classées sans suite. Moi je veux bien, mais la police ne peut-elle pas faire saisir la remorque avant qu'elle soit vendue ? Et aucun autre motif de plainte ne peut-il être retenu ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **14/08/2018** à **19:38**

Bjr

Déposez plainte pour escroquerie et voyez de suite un huissier pour une saisie conservatoire de la remorque.

Par **morobar**, le **15/08/2018** à **09:22**

Bjr,

Pourquoi ne pas racheter votre remorque directement ou par un tiers avec le même mode de règlement ?

Par **Visiteur**, le **15/08/2018 à 11:53**

Bjr

Au risque de vous retrouver interdit bancaire, je déconseille.

Par **malenas**, le **15/08/2018 à 21:34**

pragma,

Merci de votre conseil utile pour la plainte.

Pour la saisie conservatoire, ça va être dur, j'ignore où se trouve la remorque.

Par **malenas**, le **15/08/2018 à 21:38**

morobar,

J'ai en effet tenté de contacter mon acheteur par le biais d'un ami, avec pour but de la reprendre de force en y allant à plusieurs (sans violence, je rassure tout de suite). Mais il ne répond pas. Si ça tombe, ma remorque a été vendue et j'en suis malade à vrai dire.

Je ne ferai jamais un chèque sans provision - trop honnête, c'est un défaut je crois.